

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***15098725***

MONITEUR BELGE
02-07-2015
BELGISCH STAATSBAD

TRIBUNAL DE COMMERCE
16-12-2013
NIVELES Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0403.031.040

Dénomination

(en entier) : **Fédération des industries extractives et transformatrices de roches non combustibles**

(en abrégé) : **FEDIEX**

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée

Siège : rue Edouard Belin 7 à 1435 Mont-Saint-Guibert

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission, Nomination et Pouvoirs

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Fedix du 7 mars 2012 (annexe point 6. "Pouvoirs de gestion")

1/ Retrait des pouvoirs de gestion journalière

Le Conseil met fin avec effet en date du 07 mars 2012 aux pouvoirs de gestion journalière conférés à :
Monsieur Claude TROMME, Madame Anne VANDERSMISSEN, Madame Bénédicte FONTAINE, Monsieur Salim BHUYAN.

Le Conseil met fin avec effet en date du 31 mars 2012 aux pouvoirs de gestion journalière conférés à :
Monsieur Michel LERAT.

2/ Nomination

Les pouvoirs de gestion journalière sont attribués à Monsieur Michel CALOZET, qui les exercera dans les limites reprises ci-après :

A. En matière financière

A savoir :

-faire et recevoir tous paiements et donner ou retirer quittance et décharges valables ; débattre et arrêter tous comptes ; émettre tous chèques ou ordres de virement

a) Pour tout montant inférieur à 2.500 € :

Monsieur Michel CALOZET, le Président, ou un Vice-Président.

Un relevé exhaustif des paiements est communiqué mensuellement au Président.

b) Pour tout montant supérieur à 2.500 € :

Monsieur Michel CALOZET, le Président, ou à défaut un Vice-Président ou un administrateur, agissant deux par deux.

- ouvrir ou clôturer des comptes auprès des banques ou institutions financières, conclure toutes opérations de placement, d'emprunt, d'ouverture de ligne de crédit :

Monsieur Michel CALOZET, le Président, ou à défaut un Vice-Président, agissant deux par deux.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

B. En matière d'achats de biens ou de services ainsi que de passation de contrats

- Achats de biens et de services

a) d'un montant inférieur à 2.500 € :

Monsieur Michel CALOZET ou le Président ;

b) d'un montant supérieur à 2.500 € :

Monsieur Michel CALOZET et le Président, agissant conjointement.

- Signature de toute forme d'engagement (contrats, etc.) supérieur à un an :

Le Président, agissant conjointement avec Monsieur Michel CALOZET.

C. Conclusion d'accords de confidentialité

Monsieur Michel CALOZET, agissant conjointement avec le Président, ou, à défaut, un Vice-Président.

D. En matière de personnel

A savoir :

a) engager et licencier du personnel :

Monsieur Michel CALOZET et le Président ou, à défaut, un Vice-Président agissant conjointement.

b) fixer la politique de rémunération, les salaires et traitement des personnes relevant de la direction :

Monsieur Michel CALOZET et le Président, agissant conjointement, sur recommandation du Comité de Rémunération.

c) fixer la politique de rémunération, les salaires et traitement de Monsieur Michel CALOZET :

Le Président et un Vice-Président, agissant conjointement, sur recommandation du Comité de Rémunération.

E. Accomplissement de diverses formalités

A savoir :

- accuser réception des envois recommandés, recevoir toutes correspondances, retirer à la poste tous objets assurés, recommandés ou autres, remplir toutes formalités auprès des administrations des postes, chemin de fer, téléphones, fiscales et leur donner décharge :

Madame Hélène VANDEN HAUTE, Madame Myriam DE MARREZ, Monsieur Michel CALOZET, Monsieur Régis LORANT, Monsieur Benoît LUSSIS, agissant seuls.

F. Actes de gestion générale non compris dans les points A à E et mandats divers

Monsieur Michel CALOZET est habilité à désigner toute personne pour la réalisation de ces tâches.

MARBEHANT J.

Adm.